

Restauration des boires et bras morts sur la rivière Allier : un partenariat avec les pêcheurs pour lutter contre la prolifération de la Jussie

Emilie WICHROFF et Estelle COURNEZ (Conservatoire des Sites de l'Allier)

Résumé

L'intérêt écologique des boires et des bras morts de l'Allier est aujourd'hui reconnu par tous. Cependant, la conservation de ces milieux, abritant une biodiversité remarquable, est mise en péril par la prolifération de la Jussie. Au regard de l'intérêt collectif que représente cette action de lutte et dans l'objectif de préserver quelques sites indemnes et permettre une large sensibilisation, le Conservatoire des Sites de l'Allier a souhaité associer les pêcheurs à cette démarche, Fédération de pêche et associations locales de pêche, gestionnaires des boires et bras morts du Domaine Public Fluvial.

Le partenariat mis en oeuvre à toutes les étapes de ce projet de restauration des annexes alluviales par l'information et l'établissement d'un état des lieux de la colonisation par la Jussie, a permis de définir un programme d'interventions sur des sites validés conjointement.

Les actions de lutte contre la prolifération de la Jussie visent à restaurer la fonctionnalité de ces annexes par le maintien de zones d'eau libre et la connectivité à la rivière, permettent l'expression maximale de la biodiversité indigène dans un état de conservation durable, maintiennent les différents usages comme la pêche, le tourisme ou encore les sports nautiques.

Étant donné les caractéristiques physiques et écologiques de la rivière Allier, ainsi que les critères biologiques de la Jussie, la lutte contre la prolifération de cette dernière ne peut être réalisée que sur des sites peu envahis par des campagnes d'arrachages manuels répétées sur 4 périodes de l'année. Un cahier des charges très strict est suivi, comme la sécurisation du périmètre d'intervention, afin d'éviter la dissémination des fragments de Jussie. L'élimination des plantes arrachées se fait par incinération.

Initiées et portées par le Conservatoire des Sites de l'Allier, animateur des sites Natura 2000 du Val d'Allier, ces interventions sont mises en oeuvre sur 13 secteurs à enjeux majeurs de Mariol à Varennes-sur-

Allier, dans le cadre d'un Contrat Natura 2000. Elles sont renforcées par l'implication et la présence locale des membres des AAPPMA fortement mobilisées sur ce sujet.

Malgré les conditions de travail difficile et le caractère expérimental de cette initiative, l'espoir reste d'agir plus rapidement que ne prolifère la Jussie chaque année, pour assurer la reconquête des milieux aquatiques de la rivière Allier.

